

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 16 décembre 2021 à 20 h 15 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseillère, # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

L'avis de convocation a été remis tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 20 h 15. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Crédit-Bail
3. Travaux bureaux municipaux
4. Pompiers de l'extérieur
Période de questions
5. Clôture de la séance

2. CRÉDIT-BAIL

299-21

2.1 SOUMISSION – CRÉDIT BAIL

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offre du 10 juin pour un contrat de crédit-bail, SPAR, le crédit-bailleur retenu (Réso 195-21) ne peut plus présentement maintenir le taux d'intérêts soumissionné à 3.06 % et offre un taux à 3.57 % :

ATTENDU QUE le 2^e soumissionnaire REXCAP contacté a fait une offre à un taux d'intérêt de 3.47 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles abroge la résolution 195-21.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre la plus basse présentement, de l'entreprise REXCAP en faveur du crédit-bailleur la Banque Royale du Canada comme locateur contractuel, Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP agissant comme agent autorisé de BANQUE ROYALE (« RBC »), pour le financement par crédit-bail du tracteur municipal à 164 533 \$ (avant taxes) pour un terme de 120 mois avec option d'achat de 1.00 \$ plus taxes au taux de 3.47 %.

Que la proposition de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP ("REXCAP" est faite conjointement par REXCAP et Crédit-Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement."

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat, soient autorisés à signer le contrat et tout document relatif à ce contrat de financement par crédit-bail du tracteur municipal.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

300-21

2.2 CRÉDIT-BAILLEUR SPAR

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offre du 10 juin pour un contrat de crédit-bail, SPAR, le crédit-bailleur retenu (Réso 195-21) ne peut plus présentement maintenir le taux d'intérêts soumissionné à 3.06 % et offre un taux à 3.57 % :

ATTENDU QUE le 2^e soumissionnaire REXCAP contacté a fait une offre à un taux d'intérêt de 3.47 % et son offre a été retenue; ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles subit une perte dû à cette situation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé


Maire DG

Que la municipalité de Lac-des-Aigles ne retienne plus l'offre de l'entreprise SPAR en faveur du crédit-bailleur la Banque HSBC Canada, pour le financement par crédit-bail du tracteur municipal à 164 533 \$ (avant taxes) pour un terme de 120 mois et un montant résiduel avec taxes de 1.15 \$ pour le financement par Crédit-bail du Tracteur municipal

Et que la Municipalité de Lac-des-Aigles réclame au crédit-bailleur SPAR la perte subie par la municipalité étant donné le non-respect de leur engagement contractuel de la différence de taux avec le nouveau taux du nouveau Crédit-Bailleur REXCAP.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence Mme Alyson Lavoie, aide au secrétariat, soient autorisés à signer tout document relatif à cette décision.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

301-21 3. TRAVAUX AUX BUREAUX MUNICIPAUX

Soumission modifiée avec ADDENDA de Construction Étienne Leblanc-Breault au montant de 66 279.96 \$ + taxes au lieu de 76 590.36 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la nouvelle soumission à 66 279.96 \$ plus taxes en vérifiant pour les portes en acier à enlever et probablement diminuer à la baisse la soumission.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

302-21 4. POMPIERS DE L'EXTÉRIEUR

Les officiers de notre service incendie ont résolu que lorsqu'un pompier de notre brigade qui vit à l'extérieur de Lac-des-Aigles, se rend sur un appel, avec sa voiture, une demi-heure est ajoutée à son temps pour compenser l'utilisation de sa voiture.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'ajout d'une demi-heure dans ce cas-là.

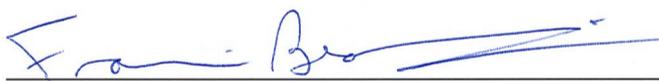
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.
Aucune question

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 299-21, 301-21 et 302-21.



Francine Beaulieu
Directrice générale

303-21 5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu,
Directrice générale